

Campagne de contrôle européenne Prosafe  
JA2014 Barrières de sécurité  
Résultats belges 2016



Co-funded by  
the European Union



La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité a édité cette publication ayant pour but de protéger le consommateur.

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Rue de Progrès 50  
1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

Tél. : 0800 120 33

De l'étranger :

Tél. : + 32 800 120 33

<http://economie.fgov.be>

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte  
Président du Comité de direction  
Rue de Progrès 50  
1210 Bruxelles

Version internet

---

## Table des matières

1.	But de la campagne.....	4
2.	Base légale.....	4
3.	Résultats .....	5
3.1.	Contrôle administratif .....	5
3.2.	Contrôle de la sécurité technique .....	6
3.3.	Mesures prises .....	7
4.	Conclusion.....	9
	Annexe. Liste des échantillons .....	10

## Liste des graphiques

Graphique 1.	Résultats globaux du contrôle des barrières de sécurité.....	5
Graphique 2.	Résultats du contrôle des exigences administratives de la norme EN 1930.....	6
Graphique 3.	Résultats globaux des tests techniques.....	6
Graphique 4.	Exigences liées aux risques mécaniques.....	7
Graphique 5.	Résultats globaux des mesures prises .....	8

## 1. But de la campagne

Cette campagne européenne s'inscrit dans le cadre de la Prosafe Joint Action 2014. La campagne a commencé en juin 2015 et durera jusqu'en avril 2017.

Les pays participants à cette campagne sont la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, la France, la Grèce, l'Islande, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Tchéquie.

Les objectifs de cette campagne étaient de contrôler la conformité et la sécurité des barrières de sécurité présentes sur le marché européen et de veiller à ce que les produits non conformes et/ou dangereux soient retirés du marché. Les barrières de sécurité sont conçues pour limiter l'accès des enfants de moins de 2 ans à des zones dangereuses dans la maison, telles que les escaliers, les feux ouverts, la cuisine, etc. Il est essentiel qu'elles assurent bien la fonction pour laquelle elles sont installées dans les maisons.

Pour cette campagne européenne, la Belgique a prélevé 10 échantillons sur un total de 106 barrières de sécurité testées. Les échantillons ont été sélectionnés via des magasins en ligne, auprès des distributeurs et des producteurs.

Les tests techniques ont été réalisés par le laboratoire accrédité AIJU, *Institut technologique européen spécialisé dans les jouets, les produits pour l'enfance et les loisirs (Instituto Tecnológico especializado en investigación en la seguridad de los Juguetes)* situé à Ibi (Alicante) en Espagne.

## 2. Base légale

En Belgique, les articles de puériculture doivent répondre à l'obligation générale de sécurité, à savoir les dispositions du Code de droit économique, livre IX relatif à la sécurité des produits et des services. Il s'agit de la transposition en droit national de la directive européenne 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits.

Dans cette campagne, la norme EN 1930:2011<sup>1</sup> « Articles de puériculture – Barrières de sécurité – Exigences de sécurité et méthodes d'essai » a été utilisée pour les barrières de sécurité pour portes et escaliers. Les barrières de sécurité pour portes et escaliers répondant aux exigences de cette norme sont donc présumées sûres pour les risques couverts par cette norme.

La norme EN 1930 ne couvre pas l'aspect « multifonctionnel » des barrières de sécurité multifonctionnelles. La conformité à l'obligation générale de sécurité de ces barrières a donc été évaluée à l'aide d'un protocole de tests élaboré spécifiquement pour cette campagne par le laboratoire AIJU en concertation avec les pays participants et Prosafe. Ce protocole reprend des exigences des normes EN 1930, EN 12227:2010<sup>2</sup> « Parcs à usage domestique - Exigences de sécurité et méthodes d'essai » et BS 8423<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans ce rapport, les références à la norme EN 1930:2011 sont abrégées et notées EN 1930.

<sup>2</sup> Dans ce rapport, les références à la norme EN 12227:2010 sont abrégées et notées EN 12227.

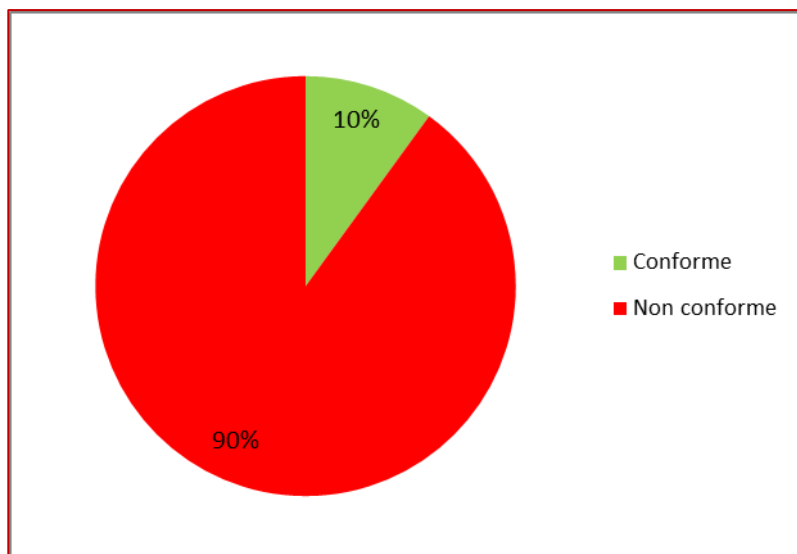
<sup>3</sup> BS 8423:2010 Fireguards for fires and heating appliances for domestic use.

### 3. Résultats

Le SPF a prélevé 9 échantillons de barrières de sécurité pour portes et escaliers et 1 échantillon de barrière de sécurité multifonctionnelle sur le marché belge.

D'après les tests effectués par le laboratoire AIJU, une seule des 10 barrières était conforme à l'ensemble des exigences testées. Pour les barrières de sécurité pour portes et escaliers, 8 barrières n'étaient pas conformes aux exigences mécaniques. 5 des 9 barrières pour portes et escaliers présentaient aussi des manquements administratifs. La barrière multifonctionnelle s'est avérée conforme à toutes les exigences reprises dans le protocole de tests.

Graphique 1. Résultats globaux du contrôle des barrières de sécurité



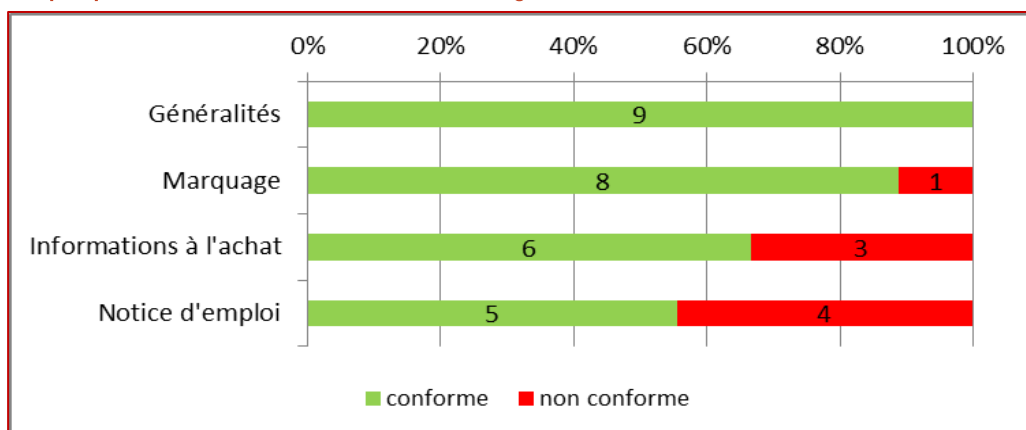
Source : SPF Economie.

#### 3.1. Contrôle administratif

Pour les exigences reprises dans le livre IX du Code de droit économique, les informations permettant à l'utilisateur d'évaluer les risques inhérents au produit étaient présentes pour les 10 barrières. Pour une d'entre elles, il manquait l'identité et les coordonnées du producteur. Les instructions d'utilisation et de montage étaient disponibles dans la langue de la région où le produit a été mis sur le marché.

Pour les exigences administratives prévues dans la norme EN 1930 pour les 9 barrières pour portes et escaliers, elles étaient toutes conformes en ce qui concerne les généralités, c'est-à-dire les informations devant être fournies dans la ou les langue(s) officielle(s) de la région où sont vendues les barrières. Une seule barrière n'était pas conforme au niveau de la référence à la norme. Les autres non-conformités au niveau des informations à l'achat et des notices d'emploi concernaient principalement l'absence de certains messages d'avertissements exigés dans la norme. Les résultats pour les barrières pour portes et escaliers sont présentés au graphique 2.

Graphique 2. Résultats du contrôle des exigences administratives de la norme EN 1930



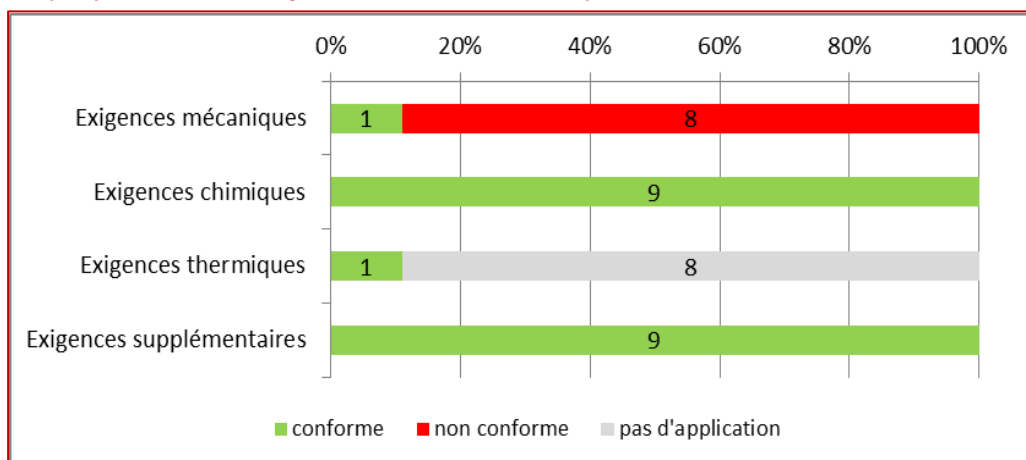
Source : SPF Economie.

La barrière de sécurité multifonctionnelle était conforme à toutes les exigences administratives prévues dans le protocole de tests élaboré pour les barrières multifonctionnelles.

### 3.2. Contrôle de la sécurité technique

Le graphique 3 montre les résultats des tests au niveau des exigences techniques effectués par AIJU sur les barrières pour portes et escaliers.

Graphique 3. Résultats globaux des tests techniques



Source : SPF Economie.

Selon ces résultats, 8 barrières pour portes et escaliers n'étaient pas conformes aux exigences mécaniques. Aucune non-conformité aux exigences chimiques, thermiques et supplémentaires n'a été mise en évidence.

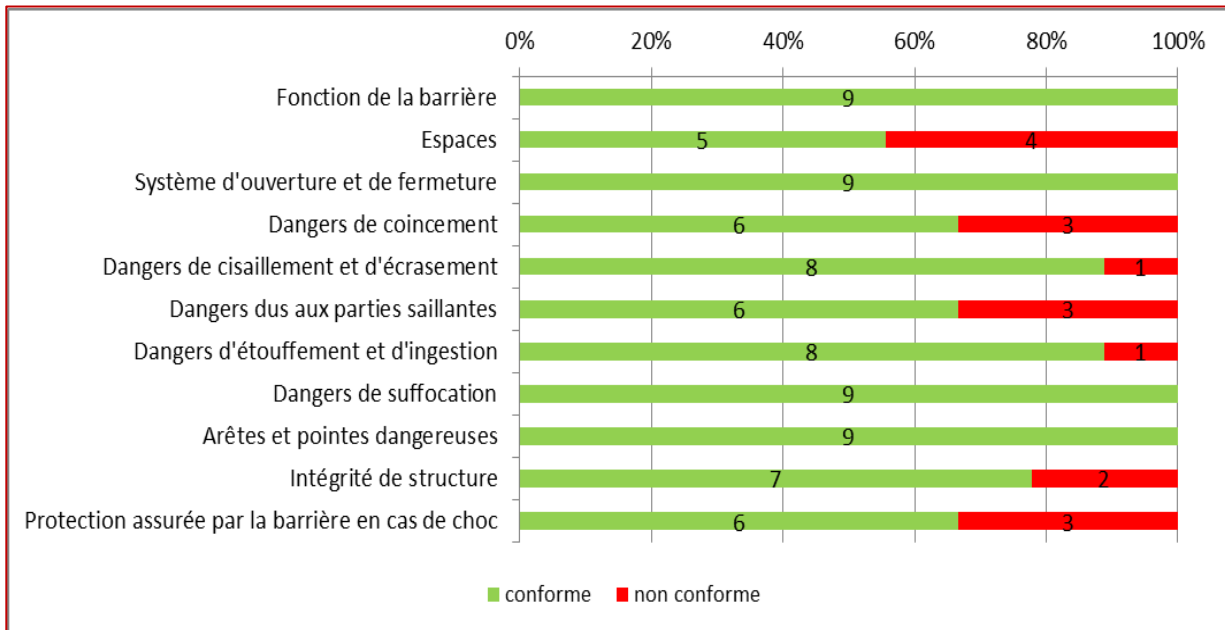
Comme on peut le voir au graphique 4, les non-conformités liées aux exigences mécaniques testées concernaient :

- les espaces (entre les barreaux ou entre la barrière et les murs),
- les dangers de coincement de doigts,
- les dangers de cisaillement et d'écrasement (écrasement de doigts ou de mains sous la porte de la barrière),
- les dangers dus aux parties saillantes,

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- les dangers d'étouffement et d'ingestion (par la présence de petites pièces qui se détachent facilement et qui peuvent être ingérées),
- l'intégrité de structure (résistance aux mouvements de secousses, de tractions et de pressions) et
- la protection assurée par la barrière en cas de choc (test de résistance à l'impact).

Graphique 4. Exigences liées aux dangers mécaniques



Source : SPF Economie.

La barrière multifonctionnelle était conforme à l'ensemble des exigences reprises dans le protocole de tests.

### 3.3. Mesures prises

Selon nos procédures, le service Réglementation Sécurité a réalisé une analyse de risque sur la base des non-conformités et donc des dangers que présentent les produits testés. Cette analyse permet de répartir les produits en cinq niveaux de risque sur la base desquels des mesures sont prises par le SPF Economie :

- conforme ;
- risque faible : le producteur reçoit un avertissement et doit désormais mettre ses produits en conformité avec la réglementation ;
- risque moyen : le producteur ne peut plus vendre son stock ;
- risque élevé : le producteur ne peut plus vendre son stock et doit retirer le produit du marché ;
- risque grave : le producteur doit retirer le produit du marché et le rappeler chez les consommateurs en les informant de façon adaptée et efficace.

6 des 10 barrières de sécurité présentaient un risque grave ou élevé.

Pour 1 des 2 barrières avec un risque grave, l'opérateur économique concerné a fait réaliser une contre-expertise par un autre laboratoire accrédité. Les tests effectués par ce dernier n'ont pas

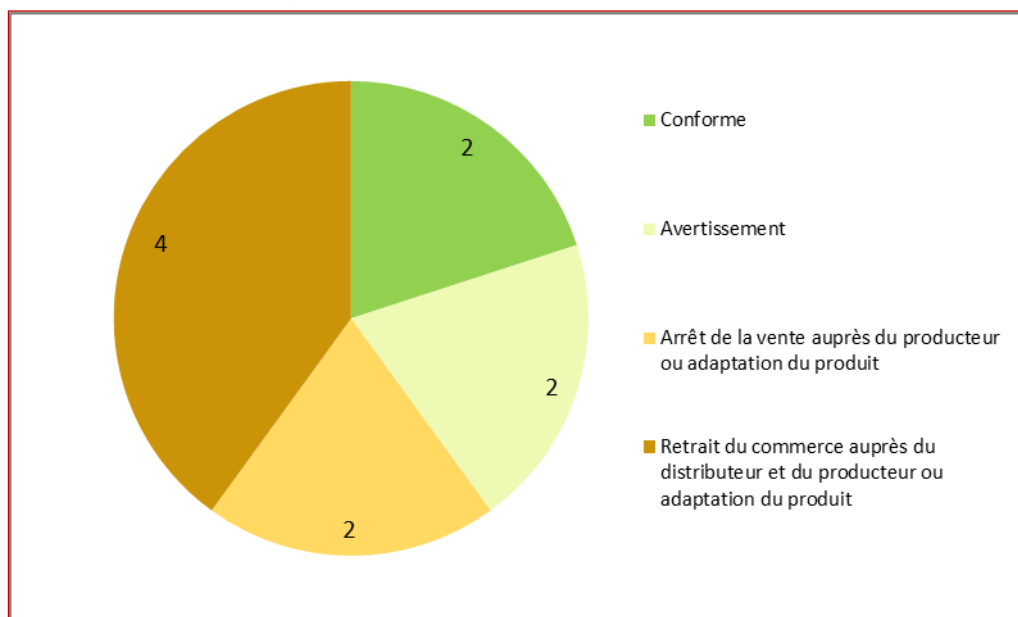
révélé de non-conformité. Pour l'autre barrière présentant un risque grave, il est apparu que l'équipement utilisé pour réaliser le test n'avait pas été installé par AIJU conformément à la norme. En accord avec les différentes parties concernées, une nouvelle barrière a été échantillonnée et à nouveau testée sur la base de toutes les exigences de la norme EN 1930. Seules des non-conformités administratives au niveau des instructions ont été mises en évidence. Celles-ci ne représentaient qu'un risque faible et ont été communiquées au producteur pour adaptation. Selon nos procédures, nous avons accepté ces nouveaux résultats.

Pour 3 des 4 barrières de sécurité avec un risque élevé, le producteur concerné a retiré les produits du marché. Enfin, pour la quatrième barrière présentant un risque élevé, le dossier est toujours en cours, en raison de l'absence de collaboration du producteur situé en Hollande,.

Pour 2 barrières de sécurité présentant un risque moyen, le producteur a arrêté la vente de celles-ci. Pour l'une d'entre elles, il s'agissait d'une vente ponctuelle. Le fabricant de la barrière concernée a été informé par l'importateur et adaptera son produit pour le mettre en conformité avec la norme.

Pour une barrière de sécurité présentant un risque faible en raison de non-conformités au niveau de la notice d'emploi, le producteur a corrigé cette dernière pour la rendre conforme à la norme.

#### Graphique 5. Résultats globaux des mesures prises



Source : SPF Economie.



## 4. Conclusion

D'après les résultats des tests effectués pendant cette campagne, 9 des 10 barrières de sécurité (90 %) n'étaient pas conformes. Celles-ci présentaient des non-conformités techniques et/ou administratives. La seule barrière de sécurité conforme à l'ensemble des exigences testées était la barrière de sécurité multifonctionnelle.

Au niveau des exigences administratives, 4 des 9 barrières de sécurité pour portes et escaliers (44 %) n'étaient pas conformes au niveau des notices d'emploi. D'autre part, pour 3 des 9 échantillons (33 %), les informations devant être disponibles à l'achat n'étaient pas conformes aux exigences.

Les manquements techniques des barrières de sécurité pour portes et escaliers se retrouvaient uniquement au niveau des risques mécaniques et plus particulièrement des espaces (44 % de barrières non-conformes), de la sécurité de la barrière lors du test d'impact (33 % non-conformes), de la présence de parties saillantes (33 % non-conformes) et des risques de coincement (33 % non-conformes).

Après avoir contacté les opérateurs économiques qui ont fait effectuer une contre-expertise ou une nouvelle analyse, la conformité technique de 2 barrières a été revue et il restait encore 6 barrières de sécurité (60 %) présentant des non-conformités administratives et techniques et 2 présentant uniquement des non-conformités administratives (20 %).

Pour 7 des 8 produits non conformes, les mesures nécessaires ont déjà été prises par les opérateurs économiques concernés. Pour la dernière barrière de sécurité, les contacts avec l'opérateur économique sont toujours en cours. Toutes les mesures correctives seront suivies et contrôlées ultérieurement.

## Annexe. Liste des échantillons

Informations du produit						
Produit	marque	Prémaman	H3 Baby Safety	Childwood	Childwood	Essentials
	N° article / nom	Optimetal White	Safrane Black	Natalo Auto-close	Maximo Natural	Flore
	Référence	P16127	w418	VHN	VHMO	1157311
	Code EAN	5420007134402	8717568074337	5420007117337	5420007123536	8711374308556
Producteur	Nom	Orchestra-Prémaman	H3 Baby Safety Products	Childhome Belgium	Childhome Belgium	Fetim
	Pays	France	Pays-Bas	Belgique	Belgique	Pays-Bas
Type de barrière		Barrière de sécurité porte et escalier	Barrière de sécurité porte et escalier	Barrière de sécurité porte et escalier	Barrière de sécurité porte et escalier	Barrière de sécurité porte et escalier
Actions du producteur ou remarques		Retrait du marché	Contre-analyse encore en cours (15.03.2017)	Retrait du marché	Retrait du marché	Contre-analyse: Conforme

Informations du produit						
Produit	marque	Nordlinger	Quax	JéWé	'sans marque'	BabyDan
	N° article / nom	Olympos <sup>3</sup>	Compact Mesh	Nathalie	J101A	Configure Flex M
	Référence	B06	06SG18001	49208	AA-28/16A Ref.8462	56214-10400-10
	Code EAN	3354767420029	5414375155787	8711283410197	27084625	5705548028213
Producteur	Nom	Nordlinger Pro	Quax	JéWé	Salick	BabyDan
	Pays	France	Belgique	Pays-Bas	Belgique	Suède
Type de barrière		Barrière de sécurité porte et escalier	Barrière de sécurité porte et escalier	Barrière de sécurité porte et escalier	Barrière de sécurité porte et escalier	Barrière multifonctionnelle
Actions du producteur ou remarques		Arrêt de la vente	Instructions adaptées	Nouvelle analyse Instructions adaptées	Arrêt de la vente	Conforme